



Fonds de Reconstruction d'Haïti

Fonds pour le redressement, la reconstruction et le développement d'Haïti



RESUME DE PROJET

OBJECTIF DE PROGRAMME

L'objectif de cette activité est de réorganiser les cadres juridiques et réglementaires afin de créer les conditions de transparence et de reddition des comptes dans la gestion des ressources publiques dans le contexte de la reconstruction.

Cette opération appuie directement le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti du Gouvernement et le programme de gouvernance présenté par le Gouvernement à la conférence des bailleurs tenue à New York en mars 2010. Ces derniers sont élaborés selon l'Evaluation des Besoins Post-Désastre (EBPD) réalisée à la suite du séisme en février 2010 par le Gouvernement avec le support des bailleurs. Les principaux piliers de ces programmes s'alignent sur ceux du Gouvernement portant sur la stratégie de réduction de la pauvreté, notamment le renforcement des capacités de l'Etat et l'amélioration de la gestion des ressources publiques.

Résultats ciblés par thématique	%
Autre Gestion Economique	20
Dépense Publique, Gestion Financière et Passation de Marchés	60
Autre Reddition des Comptes et Anti-corruption	20

INFORMATION GENERALE

Nom: *Opération de Développement des Politiques d'Urgence en Haïti*

Montant: US\$55 Millions

Sources: Banque Mondiale (\$30 M) and FRH (\$ 25 M)

Date d'approbation: 5 août 2010

Secteur: Administration Publique Générale (80%) et Secteur Général de l'Energie (20%)

Entité Partenaire: Banque Mondiale

Agence d'implémentation: Ministère des Finances et Ministère du Commerce

DESCRIPTION

Cette activité aide Haïti à répondre à des besoins de financement urgents de la reconstruction qui ont été exacerbés par des pertes de revenus à la suite du séisme. L'EBPD estime les dommages et pertes causés par le séisme à environ US \$8 milliards. La destruction de la Direction Générale des Impôts et l'impact du séisme sur les activités économiques ont causé une baisse de 20% dans les revenus prévus pour l'année fiscale 2009-2010. Les subventions de l'AID et du FRH fournissent des ressources afin de financer les dépenses essentielles dans le dernier trimestre 2010 dans le contexte du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti.

L'opération cible des secteurs qui requièrent un renforcement urgent de manière à assurer que des contrôles efficaces et les mécanismes d'équilibre sont en place à la suite de l'impact du séisme sur les institutions clés de gouvernance et de supervision, tout en consolidant les avancées obtenues en terme de gouvernance les années précédentes. En particulier, elle vise à renforcer la capacité du gouvernement à gérer les ressources publiques efficacement et de manière transparente à travers des mesures visant à:

- (i) Renforcer la transparence des transferts dans le secteur de l'électricité;
- (ii) Réinstaller les contrôles budgétaires et les processus d'audit externe et interne;
- (iii) Améliorer l'observation des mesures anti-corruption à travers une meilleure application de la Loi sur la Déclaration des Avoirs ; et
- (iv) Rétablir les réglementations de passation de marchés publics et améliorer la transparence des pratiques de passation de marchés